

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 06446
Numéro SIREN : 902 971 860
Nom ou dénomination : A.M.A DISTRIBUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt 25958

A.M.A DISTRIBUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €
Siège social : 26 rue Félix Faure –94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
RCS CRETEIL 902 971 860

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 NOVEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE DEUX NOVEMBRE, A ONZE HEURES, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Hamide CHEHED préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant plus de la moitié des actions composant le capital de la société l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La copie des convocations faites ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Pierre JOUETTE aux fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport puis ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

HC PJ

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer aux fonctions de Directeur Général de la société, à compter de ce jour, Monsieur Pierre JOUETTE, né le 09 janvier 1983, à PARIS, de nationalité française, demeurant 85 Rue des Labours –77700 MAGNY-LE-HONGRE.

Monsieur Pierre JOUETTE accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Hamide CHEHED

Président et associé



Monsieur Pierre JOUETTE

Directeur Général et associé

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »*

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général

